

RCS : ANGERS Code greffe : 4901

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de ANGERS atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Ordonnances rendues en matière de société (R)

Numéro de gestion : 2014 B 00171 Numéro SIREN : 800 102 394 Nom ou dénomination : A.N.O

Ce dépôt a été enregistré le 08/01/2021 sous le numéro de dépôt 309

Requête aux fins d'une prorogation du délai de réunion de l'AGE
d'approuver les comptes de l'exercice 2020.

(Article R.225-64 du code de commerce)

A la requête de :

Madame Souad ZERRIM, agissant en qualité de présidente de la société SAS A.N.O, sis au 4, rue Gustave Eiffel- 49070 Saint-Jean-De-Linière- RCS ANGERS, sous le numéro 800 102 394 00015

A l'honneur de vous exposer :

- Que la société a conformément à ses statuts clôturés son exercice social le 30 juin 2020, qu'elle devait donc réunir son assemblée chargée d'approuver les comptes de l'exercice, au plus tard le 31 décembre 2020,
- Que l'établissement des comptes annuels a pris du retard dû à la situation sanitaire actuelle liées au covid-19 entraînant la fermeture de notre établissement. En conséquence, les comptes sont actuellement au stade de la certification par le commissaire aux comptes et l'assemblée d'approbation des comptes ne pourra se tenir dans les délais légaux.

Qu'en conséquence,

La requérante sollicite, qu'il vous plaise, Madame la présidente, Monsieur le président du tribunal de Commerce de Toulouse, de proroger jusqu'au **31 mars 2021**, le délai de l'assemblée chargée d'approuver les comptes de l'exercice.

Fait à Montrouge,
Le 10 décembre 2020
En deux exemplaires.

Souad ZERRIM

Présidente

4, rue Gustave Eiffel
SAINT JEAN DE LINIERES
49070 ST JEAN DE LINIERES
RCS ANGERS 800 102 394 00015

ORDONNANCE

Nous, **Rémy DOUGE**, Président du Tribunal de commerce d'Angers, assisté du greffier;

Vu la requête qui précède et les motifs y exposés ;

Vu les dispositions des articles L. 225-100 et suivants, et R. 225-64 et suivants du Code de commerce ;

Accordons un délai jusqu'au 31/03/2021 ;

pour la réunion de l'assemblée générale des actionnaires de la société :

A.N.O (SAS)

4, Rue Gustave Eiffel

Saint-Léger de Linières

49070 Saint-Jean-de-Linières

aux fins de statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31/12/2020 ;

Disons que la présente ordonnance sera mentionnée au registre du commerce et des sociétés à la diligence de Monsieur le Greffier du Tribunal de commerce d'Angers ;

Disons qu'elle sera notifiée par LRAR à :

A.N.O (SAS)

4, Rue Gustave Eiffel

Saint-Léger de Linières

49070 Saint-Jean-de-Linières

et, le cas échéant, communiquée par lettre simple à son mandataire ;

Disons qu'il nous en sera référé en cas de difficultés ;

Disons que les dépens de la présente ordonnance, y compris les frais de greffe taxés et liquidés à la somme de 33,01 € TTC seront à la charge de la requérante.

Fait à Angers, le 4/1/2021

Le Greffier
Maître Raphaël PAILLE

Le Président
Monsieur Rémy DOUGE





Greffe du tribunal de commerce d'Angers

BP 80003 - 19 rue René Rouchy 49055 ANGERS CEDEX 02

09:00 - 11:45, 13:30 - 16:30

Téléphone : 02.41.87.89.30

www.greffe-tc-angers.fr - www.infogreffe.fr

SC/2014 B 00171

A.N.O

4 RUE GUSTAVE EIFFEL

SAINT LÉGER DE LINIÈRES

49070 SAINT-JEAN-DE-LINIÈRES

Nos références : SC/2014 B 00171

RÉCÉPISSÉ DE DÉPÔT

(Article R. 123-102 du code de commerce)

Concernant :

Société par actions simplifiée A.N.O

4 RUE GUSTAVE EIFFEL

SAINT LÉGER DE LINIÈRES

49070 SAINT-JEAN-DE-LINIÈRES

SIREN : 800 102 394

N° de gestion : 2014 B 00171

Le greffier soussigné constate le 08/01/2021 le dépôt, enregistré sous le numéro 2021/309, des actes et pièces suivants :

- Ordonnance du président - 04/01/2021
 - Prorogation du délai de réunion de l'A.G. chargée d'approuver les comptes

Récépissé délivré le 08/01/2021

Le greffier

ME PAILLE

